



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n° 16 – octobre 2010

*Minorités linguistiques et
francophonies en perspective*

Numéro dirigé par François Charbonneau

SOMMAIRE

- François Charbonneau : *La question des minorités linguistiques aujourd'hui. L'intérêt de l'approche comparative.*
- Bernard Cerquiglini : *La langue française au défi de la diversité, par l'expérience de la minorité : le français, langue régionale de Louisiane.*
- Régis Dandoy, Giulia Sandri et Virginie Van Ingelgom : *La représentation politique des minorités linguistiques : Une analyse comparée des communautés francophone d'Italie et germanophone de Belgique.*
- Sylvio Marcus Correa : *Langue officielle, langues autochtones et allochtones au Brésil : Repères historiques et sociologiques d'un marché linguistique.*
- Manuel Meune : *Francoprovençal, français et (suisse-)allemand. L'asymétrie linguistique dans les cantons de Fribourg et du Valais.*
- Elatiana Razafimandimbimanana et Céline Peigné : *Francophonies plurilingues : vu(e)s de (nouveaux) apprenants du français à Montréal et Durban.*
- Karine Vieux-Fort et Annie Pilote : *Représentations et positionnements identitaires chez des jeunes scolarisés en anglais à Québec : explorations méthodologiques.*
- Didier Caraes : *Le silence dissonant des brittophones. Ou pourquoi les brittophones ont-ils cessé de parler leur langue maternelle à leurs enfants au sortir de la Seconde Guerre Mondiale ?*

Compte-rendu

- Fednel Alexandre : AUZAS Noémie, *Chamoiseau ou les voix de Babel. De l'imaginaire des langues*, 2009, Paris, Imago, 304 pages, ISBN : 978-2-84952-073-4.

LA LANGUE FRANÇAISE AU DEFI DE LA DIVERSITE, PAR L'EXPERIENCE DE LA MINORITE : LE FRANÇAIS, LANGUE REGIONALE DE LOUISIANE

Bernard Cerquiglini

Recteur, Agence universitaire de la Francophonie

Le nombre des personnes habitant en Louisiane et qui ont déclaré, pour le recensement de l'année 2000, employer la langue française en famille est de l'ordre de 200 000. La francophonie louisianaise est singulière, hétérogène ; elle résulte de l'histoire.

L'histoire de la Louisiane fait apparaître en effet que le français y fut introduit à trois reprises. Tout d'abord le français de France, à l'époque des pionniers : entre 1682 (Robert Cavelier de la Salle prend possession du bas Mississippi ; il le nomme *Louysiane* en l'honneur de Louis XIV) et la moitié du XVIII^e siècle. À cette époque la Compagnie des Indes, qui tient la Louisiane en fermage, fait venir des colons frauduleusement attirés par un mirage louisianais. Comme ils sont décimés par la fièvre jaune on recourt à la force (brigands et prostituées : que l'on pense à Manon Lescaut) ; ils s'installent le long du Mississippi, à partir la Nouvelle-Orléans. A compter de 1755, c'est un français d'Amérique du Nord qui s'introduit en Louisiane. Les Anglais, qui ont acquis l'Acadie par le traité d'Utrecht de 1713, décident d'angliciser leur possession. Entre 1755 et 1785 ils pratiquent le « Grand Dérangement » de triste mémoire. Près de 4000 Acadiens arrivent en Louisiane, depuis l'Acadie abandonnée ou après un détour de quelques années en France, dans la région de Poitiers¹. Ils s'installèrent à l'ouest de la Louisiane, autour de Vermillionville (devenue depuis Lafayette, en l'honneur du héros français de la guerre d'indépendance), dans les *bayous* c'est-à-dire dans les marécages. Ils étaient très pauvres, isolés – il y avait peu de routes –, catholiques, et pratiquaient une agriculture de subsistance. Cet isolement, qui durera jusqu'au XX^e siècle, explique le maintien massif du français dans cette région, autour de Lafayette : elle va devenir le vrai pays des *Acadiens*. Prononcé *cadien* (/kadjɛ/), le terme désigne la population, puis leur langue et par extension le français particulier parlé en Louisiane. Enfin, après l'indépendance d'Haïti, environ 10 000 Blancs et Noirs arrivèrent, réfugiés de Saint-

¹ Ce séjour fut décevant : ces hommes, tissés de liberté, subirent la France d'Ancien Régime ; ils se rembarquèrent, mais pour la Louisiane. Ce « retour aux sources » manqué ferait l'objet d'une belle étude historique, ou d'un roman.

Domingue. Les Blancs parlaient un français régional des Caraïbes, les Noirs employaient le créole, lequel s'introduisit en Louisiane².

Historiquement, la Louisiane francophone présente donc un arc linguistique complet (Valdman, 1996; Klingler, 2005 ; Picone & Valdman 2005). A une extrémité, le français colonial (variante du français de France). Il fut couramment pratiqué jusqu'à la fin du XIX^e siècle, employé par les planteurs le long du Mississippi et surtout à la Nouvelle-Orléans. C'était au XIX^e siècle une ville non seulement francophone mais française : des chefs venus de France y ouvraient des restaurants (aujourd'hui parmi les plus anciens des Etats-Unis) ; le théâtre et l'opéra étaient florissants (les plus grands artistes européens venaient s'y produire) ; on y imprimait des quotidiens et des revues, ainsi qu'une production littéraire abondante et originale (romans-feuilletons, œuvres poétiques, etc.³). La guerre civile porta un coup mortel à ce français colonial ; les planteurs blancs qui n'étaient pas ruinés passèrent à l'anglais, la Nouvelle-Orléans fut peu à peu américanisée, par l'envoi (fort habile de la part des autorités américaines) d'immigrants irlandais, catholiques et anglophones. La bourgeoisie néo-orléanaise maintint pendant quelques générations un bilinguisme élégant ; on notera cependant que dès la fin du XIX^e siècle la langue française réellement vivante en Louisiane était le parler du peuple. A l'autre extrémité de l'arc linguistique, le créole, employé par les noirs et dans les marais du sud par quelques blancs pauvres. Ce créole est aujourd'hui en recul ; toutefois on pouvait encore rencontrer, il y a quelques années, des enfants noirs non encore scolarisés ayant ce créole pour langue maternelle. Au centre de l'arc, devenu hégémonique, le français cadien (Valdman, 1996. Dubois, 2005). Il résulte des effets, comme on l'a dit, du Grand dérangement, mais il qualifie de nos jours le français parlé par toute personne dont l'ancêtre était français⁴.

Pour qui est familier du français parlé au Canada (mais aussi dans l'ouest de la France, d'où provient ce parler) les caractéristiques du français cadien sont aisément reconnaissables. Au plan de la phonétique, notons la nasalisation des voyelles (*Louisiâne*), ainsi que la neutralisation de /ã/ et de /õ/ (*gongner* pour *gagner*) ; les consonnes se palatalisent couramment (*cadien* prononcé /kadjẽ/, d'où l'anglais *cajun*). Au plan de la morphologie, relevons les pronoms *nous aut'*, *vous aut'* (de *nous autres* et *vous autres* ; comme au Québec), la rareté du vouvoiement, le pronom de troisième personne du pluriel *ça*, et surtout la troisième personne du pluriel en *-ont*, véritable marque identitaire linguistique. Le lexique cadien reflète l'histoire de ce parler. Il est formé d'un fonds dialectal ancien, souvent commun au français canadien et à celui de l'ouest de la France : *châssis* (fenêtre), *catin* (poupée), *cabaner* (camper), *amarrer* (attacher en général : un cheval, un lacet, etc.), *asteure* (maintenant). Mais les emprunts lexicaux furent nombreux : au wolof (*gombo*, okra), au caraïbe (*maringouin*, moustique), à l'amérindien (*bayou*, rivière). Ils proviennent aujourd'hui de l'anglais, qu'il s'agisse de calques (*elle a marché à l'office* ; *she walked to the office* ; elle est allée au bureau) ou d'emprunts (*il a back son char puis il est gone* ; il a reculé sa voiture et est parti). Ces caractères donnent au français cadien le statut d'un véritable français régional.

² Il est possible qu'un créole endogène ait vu le jour, parmi les esclaves des plantations. Si tel est le cas, ce créole se fonde avec celui en provenance de Saint-Domingue.

³ On n'a pas assez étudié cette « littérature française régionale », très liée aux courants littéraires de la métropole (romantisme, naturalisme, symbolisme). Les œuvres principales viennent d'être rééditées, avec succès, par un éditeur de Louisiane (<http://www.centenary.edu/editions/>).

⁴ Il peut s'agir aussi d'ancêtres francisés. Au cours du XVIII^e siècle des Alsaciens, après 1870 des juifs germanophones s'installèrent en Louisiane, où ils adoptèrent le français.

Quel est le destin de ce français ? On constate un déclin puis un brillant renouveau

Au début du XX^e siècle les francophones louisianais relevaient de plusieurs communautés : la bourgeoisie blanche de la Nouvelle-Orléans en voie d'américanisation ; les Amérindiens francophones des zones marécageuses ; les Créoles noirs des zones de plantation ; enfin les Cadiens, éclatés en petits groupes autonomes dans les marais. C'était la principale communauté ; ils étaient à l'époque plus d'un million. C'est en les considérant que l'on peut parler de déclin rapide au cours du XX^e siècle. Les causes en sont nombreuses : l'école (où le français fut interdit à partir de 1921), l'automépris (les Cadiens considéraient qu'ils parlaient un « mauvais français »), l'ouverture de routes qui désenclavèrent ces communautés isolées, la modernité enfin, notamment l'industrie pétrolière, qui vint creuser des puits dans les marais, et les médias⁵. Malgré eux, les Cadiens rentrèrent dans le *mainstream* ; mais ce faisant ils eurent conscience de leur identité et tentèrent de préserver leur culture.

La figure du renouveau est celle du sénateur James Domengeaux, Cadien militant, fort de son autorité politique et de son dynamisme. On raconte que, venu à Paris rencontrer le Président de la République Georges Pompidou, il lui tint ce langage : « *Président, si tu fais rien, le français en Louisiane, il est foutu !* » ; Georges Pompidou en fut très impressionné... En Louisiane, le sénateur obtint la création (1968) du CODOFIL (*Council for the Development of French in Louisiana*) ; c'est un organisme d'Etat, subventionné, destiné à promouvoir l'enseignement du français dans les écoles. Comme pour le basque, le breton, l'occitan et le catalan en France, c'est l'institution scolaire qui vient se substituer à la transmission parentale. Pour le lancement du CODOFIL, Domengeaux fit appel aux pays francophones ; de véritables « brigades internationales » se constituèrent, formées d'instituteurs québécois, français, belges (et aujourd'hui africains). A l'heure actuelle près de deux cents instituteurs français sont détachés en Louisiane ; ils viennent épauler un nombre équivalent de maîtres louisianais formés depuis par le CODOFIL. Le français est enseigné à l'école à temps partiel (plus de 200 000 élèves) et depuis 1981 par immersion (sur le modèle canadien). L'argent et l'énergie investis ont porté leurs fruits ; le français est de nouveau en Louisiane une réalité.

Ce succès nous conduit à trois réflexions. Nous l'avons dit, le français dans cet Etat a le statut d'une langue minoritaire. Bien des familles offrent la situation suivante : grands-parents monolingues francophones ayant appris l'anglais à l'école ; parents bilingues ; petits-enfants monolingues apprenant le français en classe. Mais ces derniers le font dans un environnement éminemment favorable et porteur. Il apparaît que si le français langue maternelle ne pourra enrayer son déclin (les mères parlant français à leur nourrisson se font rares), le français comme langue seconde (il n'est aucunement « langue étrangère » en Louisiane) a le meilleur avenir. Cela pose la question, ensuite, de la nature du français à enseigner. Pour le sénateur Domengeaux, les choses étaient claires : « *les Cadiens, dont il était, usaient d'un idiome de médiocre qualité, qu'il importait de corriger* ». L'appel à des instituteurs québécois, français et belges traduisait la volonté d'insérer la Louisiane dans le monde francophone, mais en leur faisant adopter un français international et standard. Le CODOFIL avait pour mission d'enseigner ce français de « bon usage ». Ce qui ne se fit pas sans problème : on enseignait aux enfants une langue qui ne leur permettait pas de communiquer avec leur famille. L'anecdote est célèbre (Ancelet, 2007) : le premier jour de classe, les écoliers apprenaient à

⁵ Langue minoritaire, le français en Louisiane connut le même sort, et pour les mêmes raisons, qu'en France le breton, le basque, l'occitan etc.

dire *Comment allez-vous ?* Or dans le français cadien le vouvoiement est quasi-inexistant, la liaison non pratiquée avec le *t* ; la formule correspondante serait : *Comment ti vas ?* Les proches se demandaient ce qu'un *tallez* pouvait bien être... Cela ne se fit pas non plus sans conflit avec des écrivains et militants cadiens qui soupçonnaient le CODOFIL de vouloir, paradoxalement, éradiquer le véritable français de Louisiane (Ancelet & Lafleur, 2005). Certains refusèrent d'envoyer leurs enfants aux écoles CODOFIL, ouvrant, mais avec de sérieuses difficultés pédagogiques (comment enseigner, et tout d'abord comment transcrire ce français ?) des classes où s'enseignait le français cadien. Le débat est toujours ouvert ; il ne manque pas d'intérêt, car il est général. L'idéologie fondatrice du CODOFIL reflète le culte de la norme, singulièrement vif en Francophonie, et l'automépris que vivent bien des locuteurs de variétés régionales. Cette idéologie ne manque pas de bonnes intentions : elle entend enseigner aux jeunes louisianais une langue qui les mettra de plain-pied avec les francophones du monde entier ; mais ce faisant elle néglige le patrimoine linguistique du pays. D'un autre côté, l'enseignement scolaire du français régional se heurte aux obstacles pédagogiques que nous avons dits : toute forme linguistique scolaire passe par une normalisation. Le fait est bien connu des acteurs du maintien ou du renouveau des langues minoritaires : en France, bien des grands-parents ne reconnaissent pas l'occitan, le breton, le basque que l'école enseigne à leurs petits-enfants. Toujours est-il qu'il est souhaitable que l'enseignement du français standard en Louisiane fasse une place à l'étude et à la valorisation des particularités du français régional. Après tout, celui-ci n'est pas fondamentalement distinct du français international, lequel est fait d'un ensemble de variétés.

Enfin, au-delà des sympathiques motivations du CODOFIL, dans quel but convient-il d'enseigner aujourd'hui le français en Louisiane ? Les raisons sont de trois ordres. Il s'agit tout d'abord de sauvegarder un patrimoine. Le fait francophone frappe aujourd'hui par son renouveau dans cet Etat : le français, la culture française sont étonnamment présents dans le paysage comme dans la vie quotidienne. La région autour de Lafayette a pris le nom d'*Acadiana* ; elle est le foyer d'une animation singulière : centre culturel, événements, festivals attirant des centaines de milliers de spectateurs. La chance du français en Louisiane est son association intime avec le tourisme. Le français (la publicité ne manque pas d'en faire usage) connote la joie de vivre, la fête, la musique traditionnelle, la gastronomie (*écrevisses à l'étouffé, gombo, etc.*). *Bon temps rouler !* Pendant le *Mardi gras* (terme officiel employé par tous), qui voit toute autre activité cesser et qui constitue l'un des sommets festifs de l'année, des millions de Louisianais et de touristes font la fête. Rappelons qu'avant Katrina onze millions de touristes venaient chaque année visiter la Nouvelle-Orléans. La catastrophe que fut l'ouragan Katrina le 29 août 2005 a laissé des plaies toujours vives ; mais par réaction, elle a suscité une mobilisation cadienne, une volonté de sauvegarder le patrimoine culturel qui participe de ce renouveau⁶.

Il importe ensuite d'enseigner activement le français en Louisiane afin d'ouvrir davantage les Etats-Unis d'Amérique au plurilinguisme. Ce pays semble actuellement découvrir la diversité linguistique, grâce à sa forte minorité hispanique, grâce également à l'accord commercial ALENA qu'il a passé avec le Mexique et le Canada. L'effet linguistique de ce dernier traité n'a pas été perçu ; il est pourtant massif. Les objets de commerce devant pouvoir se vendre également aux États-Unis, au Mexique et au Canada, leur étiquette et leur mode d'emploi sont au minimum trilingues : en anglais, en espagnol et (Canada oblige !) en

⁶ La solidarité francophone fut active après Katrina, la France en particulier envoyant rapidement des millions d'euros. D'ores et déjà toutes les écoles enseignant le français la Nouvelle-Orléans ont été réparées et rouvertes, les programmes d'assistance culturelle renforcés.

français. Depuis quelques années, on voit du français partout aux États-Unis ; plus précisément, on voit partout un trio de langues, l'anglais étant systématiquement associé à l'espagnol et au français. Les États-Unis d'Amérique sont actuellement engagés de fait dans le plurilinguisme ; l'enseignement du français en Louisiane, le fait francophone dans cet État, jouissent d'une situation favorable et qu'il convient d'exploiter ; ils peuvent contribuer à la politique des langues que ce pays semble disposé à conduire.

Enfin, l'enseignement du français en Louisiane, associé à la valorisation du français *de Louisiane*, importe au progrès de la Francophonie. La noble intention de James Domengeaux est à repenser. Sa perspective était celle des années 60 : bâtir la Francophonie sur un français universel unifié, c'est-à-dire sur la langue scolaire et académique. C'était au fond la position d'un Léopold Senghor, chef d'État, grand poète, académicien français (et camarade d'études du Président Pompidou). Il convient aujourd'hui de mettre en valeur la double diversité francophone : diversité *externe* dans un monde globalisé et unifié, affirmée et justifiée par la valorisation de la diversité *interne* (cultures et langues au sein de la Francophonie). En d'autres termes il ne s'agit pas de défendre le français contre l'anglais, mais de promouvoir la pluralité des langues et des cultures. Il est donc primordial de rappeler et de valoriser cette francophonie nord-américaine. Au sein de ce grand pays qui, par certains côtés, est responsable d'une globalisation parfois écrasante et uniformisante, se trouvent des communautés, les *Francos* du Maine et les *Cadiens* de Louisiane, qui se revendiquent multiples, américains *et* francophones, franco-américains. Ils sont porteurs d'une double appartenance, donc d'une double vision du monde, et par suite d'une ouverture naturelle aux autres. N'est-ce pas ce que requiert le monde contemporain ? N'est-ce pas ce que requiert une conception dynamique, ouverte et tolérante de la Francophonie ?

Bibliographie

- ANCELET B.-J., 2007, « Negotiating the Mainstream: The Creoles and Cajuns in Louisiana », *The French Review*, vol. 80, n° 6, pp. 1235-1255.
- ANCELET B.-J., LAFLEUR A., 2005, « La revitalisation endogène du cadien en Louisiane », dans A. Valdman, J. Auger & D. Piston-Hatlen (éds.), *Le français en Amérique du Nord*, pp. 412-437.
- DUBOIS S., 2005, « Un siècle de français cadien parlé en Louisiane », dans A. Valdman A., J. Auger, D. Piston-Hatlen (éds.), *Le français en Amérique du Nord*, pp. 287-303.
- HAVARD G., VIDAL C., 2003, *Histoire de l'Amérique française*. Flammarion, Paris.
- KLINGLER T.-A., 2005, « Le problème de la démarcation des variétés de langue en Louisiane : étiquettes et usages linguistiques », dans A. Valdman, J. Auger, D. Piston-Hatlen (éds.), *Le français en Amérique du Nord*, pp.349-367.
- PICONE M.-D., VALDMAN A., 2005, « La situation du français en Louisiane », dans A. Valdman, J. Auger et D. Piston-Hatlen (éds.), *Le français en Amérique du Nord*, pp. 143-165.
- ROBILLARD D. de, BENIAMINO M. (éds.), 1996, *Le français dans l'espace francophone*. Champion, Paris.
- VALDMAN A., 1996, « Le français en Louisiane », dans D. de Robillard, M. Beniamino (éds.), *Le français dans l'espace francophone*, tome 2, pp. 633-650.
- VALDMAN A., AUGER J., PISTON-HATLEN D. (éds.), 2005, *Le français en Amérique du Nord*, Presses de l'Université de Laval, Québec.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Legrand, Robert Fournier, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolaï, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro : Nathalie Bélanger (Université d'Ottawa), Robert Crépeau (Université de Montréal), Michel Doucet (Université de Moncton), Sylvia Kasparian (Université de Moncton), Nathalie Kermoal (Université de l'Alberta), Jacques Leclerc (Université Laval), Marc Lesage (Collège Glendon), Ozouf Sénamin Amedegnato (University of Calgary), Pierre Senay (Université Simon-Fraser), Eva Vetter (Université de Vienne).

Laboratoire LiDiFra – Université de Rouen
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425